

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

28/10/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique complémentaire au plus tard le : 28/10/2026

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT :

S082T100

(9) RAISON SOCIALE: SAS CASTEL CONTROLE AUTO

(3) COORDONNÉES : SECURITEST CASTEL 18 BD MARCEAU FAURE 82100 CASTELSARRASIN Tél: 05 63 32 12 90

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT :

SIGNATURE:

082F1011

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation FP-279-YR (F)

Date de 1^{ère} mise en circulation 22/05/2020

22/05/2020

Désignation commerciale

Maraue RENAULT

MASTER

(1) N° dans la série du type (VIN) VF6VF000X64491661

(5) Catégorie internationale

Genre VASP

Type/CNIT

Énergie

VFFM9TA1D32063D2T0

GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

19976

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE:

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(3) DATE DU CONTRÔLE

N° DU PROCÈS-VERBAL

29/10/2025

25076080

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances mineures :

3.3.1.b.1. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif

légèrement endommagé ou mal fixé G, D

4.4.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace légèrement défectueuse (pas d'influence sur la lumière émise) AVG

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES: Usure anormale ou présence d'un corps étranger ARD



MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

ARRIERE AVANT n G D -3.9 m/km Ripage (-8 à +8 m/km) :

1 % 8 %

Dissymétrie suspension (≤ 30%) :

1499 daN

1629 daN

Forces verticales: Frein de service

Forces de freinage :

537 daN

574 daN

582 daN

Forces de freinage (efficacité) : 537 daN Taux d'efficacité global (≥50 %): 71 %

Déséquilibre (<20%):

574 daN

582 daN

559 daN

559 daN

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 20 %

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées(0.7 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1

Feux de croisement (-3 % à -0.5 %) :-2.8 %

-2.7 %